

Monsieur Claude BAYLE
18, places des Hautinières
69260 Charbonnières les Bains
Tel 0 626 201 993
<http://leshautssaintgeorges.free.fr>

Saint Mandrier sur Mer, le 7 Août 2021

En Juillet, Août réponse uniquement par mail :
cbcharbo@free.fr

M....., Président de l'Union,
M....., Délégué Villas,
M....., Délégué Parc
Mme Chabbal, syndic Billon
Les hauts de Saint Georges
83430 Saint Mandrier sur Mer

Envoi par mail :

.....@.....

.....@.....

.....@.....

toulon@sycologe.fr

Objet : Résolutions en délégation du 11 février 2021

Azur-Provence a convoqué le 11 Février 2021 une Assemblée Générale Extraordinaire des copropriétaires de la Résidence, du Parc et des Villas de l'ensemble immobilier « Les Hauts Saint Georges ». Ces assemblées virtuelles ont été entièrement prévues avec des résolutions en délégation au conseil syndical. Cette facilité, jamais utilisée auparavant, sans fournir d'étude et de devis qui permettent de comprendre le bien-fondé des demandes, prive les copropriétaires du débat nécessaire à la prise de décision.

Le conseil syndical n'est pas habilité à initier des travaux d'envergure sans accord d'une assemblée générale.

Nous avons voté, résolution 22 le 11 février 2021, la mise en conformité de la piscine, sans annonce d'embellissement majeur. Je n'accepte pas d'apprendre, par exemple, verbalement, le carrelage des bassins de piscine non validé par une assemblée générale.

Je renouvelle les questions restées sans réponse de ma lettre du 22 Janvier 2021. Je demande copie du devis ONF, des textes gouvernementaux des piscines et les devis retenus pour les travaux. Ces documents sont cités dans la lettre jointe à la convocation de l'AG du 11 février 2021.

En vous renouvelant ma confiance et en reconnaissant votre volonté d'améliorer notre ensemble immobilier, je vous prie d'agréer nos sincères salutations.

M. Claude Bayle
Claude BAYLE

p.j. : lettre du 22 janvier 2021